



Conseil de gestion
Séance du 6 février 2018

Délibération PNMI_2018_004

Election des membres du bureau du conseil de gestion

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 24 janvier 2018 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu les articles 11, 22 et 23 du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adopté le 18 janvier 2016 et approuvé par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 24 février 2016,

1- Pour le collège services de l'État, 3 membres, désignés par les préfets, commissaires du gouvernement :

- **Le commandant de la zone maritime Atlantique**
- **La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne**
- **Le délégué à la mer et au littoral du Finistère**

Après rappel des membres votants par le secrétaire de séance et appel à candidatures par la présidente du conseil de gestion,

2- Pour le collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements et du représentant du syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique (3 membres dont la présidente et le vice-président), seul **M. Daniel MASSON**, représentant la commune de l'Île de Molène, présente sa candidature.

Après rappel des modalités du scrutin, il est procédé au vote à main levée :

Opposition : 0
Abstention : 0

M. Daniel MASSON est réélu membre titulaire du bureau du conseil de gestion pour le collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements et du représentant du syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique.

- 3- Pour le collège des organisations représentatives des professionnels (3 membres dont le vice-président), **M. Goulven BREST**, représentant de l'un des comités régionaux conchylicoles de Bretagne, et **M. Yannick CALVEZ**, représentant du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, présentent leur candidature.

Après rappel des modalités du scrutin, il est procédé au vote à main levée :

Opposition : 0

Abstention : 0

M. Goulven BREST est élu et M. Yannick CALVEZ réélu membre titulaire du bureau du conseil de gestion pour le collège des organisations représentatives des professionnels.

- 4- Pour le collège des représentants des organisations d'usagers (2 membres), **M. Paul MAREC**, représentant la Fédération française d'études et de sports sous-marins et **M. Jean-Pierre FOUQUET**, représentant la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, présentent leur candidature.

Après rappel des modalités du scrutin, il est procédé au vote à main levée :

Opposition : 0

Abstention : 0

M. Paul MAREC et M. Jean-Pierre FOUQUET sont réélus membres titulaires du bureau du conseil de gestion pour le collège des représentants des organisations d'usagers.

- 5- Pour le collège des représentants d'associations de protection de l'environnement (1 membre), seule **Mme Marie CAPOULADE**, représentant l'Association Bretagne Vivante, présente sa candidature.

Après rappel des modalités du scrutin, il est procédé au vote à main levée :

Opposition : 0

Abstention : 0

Mme Marie CAPOULADE est réélue membre titulaire du bureau du conseil de gestion pour le collège des représentants d'associations de protection de l'environnement.

- 6- Pour le collège des personnalités qualifiées (1 membre), seule **Mme Catherine TALIDEC**, représentant l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), présente sa candidature.

Après rappel des modalités du scrutin, il est procédé au vote à main levée :

Opposition : 0

Abstention : 0

Mme Catherine TALIDEC est réélue membre titulaire du bureau du conseil de gestion pour le collège des personnalités qualifiées.

Le bureau du conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise est ainsi renouvelé :

Collèges	Représentants	
Services de l'État	<ul style="list-style-type: none"> - Le commandant de la zone maritime Atlantique - La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne - Le délégué à la mer et au littoral du Finistère 	
	Titulaires	Suppléants
Collectivités territoriales ou de leurs groupements et du représentant du syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique	<ul style="list-style-type: none"> - Nathalie Sarrabezolles, présidente - André Talarmin, vice-président - Daniel Masson 	<ul style="list-style-type: none"> - Michaël Quernez - Raymond Mellaza - Raymond Rocher
Organisations représentatives des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Emmanuel Kelberine, vice-président - Goulven Brest - Yannick Calvez 	<ul style="list-style-type: none"> - Jacques Doudet - Philippe Le Gal - Solenne Le Guennec Robard
Organisations d'usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Pierre Fouquet - Paul Marec 	<ul style="list-style-type: none"> - Paul Vinay - Gilles Cochard
Associations de protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Marie Capoulade 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian Garnier
Personnalités qualifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Catherine Talidec 	

Le Conquet, le 14 février 2018

Nathalie SARRABEZOLLES



Présidente du Parc naturel marin d'Iroise